1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

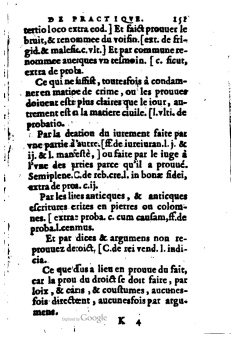

DE PRACTIQVE. 151

tertio loco extra eod.] Et faict prouuer le bruit, & renommee du voisin.[ext. de frigid.& maleficio.c. vlt.] Et par commune renommee aucuns vn tesmoin. [c. sicut, extra de probis.

Ce qui ne suffit, toutesfois à condamner en matiere de crime, ou les prouues deuoient estre plus claires que le iour, autrement est ci la matiere ciuile. [l.vlti. de probatio.

Par la deation du iurement faite par vne partie à l'autre.[ff.de iureiuran.l.j. & ij. & l. manifeste,] ou faite par le iuge à l'vne des parties parce qu'il a prouué. Semiplene.C.de reb.cred.l. in bonæ fidei, extra de proa. c.ij.

Par les lies anticques, & anticques escritures ecrites en pierres ou colomnes. [extra: proba. c. cum causam.ff.de proba.Leenmus.

Et par dices & argumens non reprouuez de droict, [C.de rei vend. l. indicia.

Ce que dessus a lieu en prouue du fait, car la prou du droict se doit faire, par loix, & edits, & coustumes, aucunesfois directement, aucunesfois par argumens.

K 4

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008
Format (largeur x format)16°
CouvertureLyon
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon_Page_150.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.43 Mo
Dimensions : 1726 x 2530 px
Fichier créé par Sylvie GiraudFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/165896